



## Licenciement sec sans motif

Par **Georgio49**, le **07/12/2009** à **17:15**

Bonjour,

Je me permet de vous consulter car mon employeur veut me licencier.

Après 5 Ans dans la société, j'ai été convoqué pour une réunion, vendredi dernier à 14h, et après 30 sec. dans le bureau, j'ai eu droit au "J'ai un courrier à te donner". Il n'a pas voulu me donner de motif de licenciement, nous évoquerons cela vendredi prochain à 10h, mais au bout de 5 min, il m'a précisé "en off", on peut se mettre d'accord sur une transaction et m'a proposé une somme d'argent.

J'ai depuis trouvé sur le Web l'offre d'emploi pour mon poste qui a été diffusé il y a 15 j. est ce légal ?

Dans le montant actuel de transaction qu'il me propose, il englobe mes CP, mon préavis et mes indem de licenciement, est ce normal ?

Ayant un statut cadre et une rémunération brute annuel à objectif atteint supérieur à 50K€, combien puis je demander en transac sachant que je pense qu'ils n'ont rien du tout dans mon dossier ?

Merci de vos lumières.